

Comment impliquer les parties prenantes ?

Compte-rendu

L'essentiel

L'atelier du 2 décembre 2022 a porté sur 4 thèmes dont l'importance avait été exprimée par les participants de l'atelier précédent du 21 novembre 2022 : économie, nature en ville, aires protégées et eau.

Concernant les **outils économiques**, les services environnementaux de la forêt et de l'agriculture doivent être rémunérés en pérennisant le dispositif « **paiement pour services environnementaux** » des agences de l'eau. De **nouvelles recettes** doivent être perçues, en complétant la compensation carbone par la biodiversité, en appliquant le principe pollueur-payeur aux engrais et pesticides, en créant une éco-taxe pour la reforestation dans l'objectif de protéger des captages, en employant mieux les recettes de la taxe d'aménagement, en créant une fiscalité sur les plastiques. Les **subventions nocives** (notamment agricoles) doivent être stoppées et réorientées en faveur de la biodiversité.

Le développement de la **nature en ville** concerne tant le monde urbain que rural. Elle est une des dimensions de l'approche paysagère facilitatrice des politiques de biodiversité. Outre la sensibilisation de tous les publics (élus, enfants, entreprises), il nécessite le financement d'ingénierie. L'acquisition foncière en zone littorale par les collectivités dans le but de satisfaire l'objectif du « **zéro artificialisation nette** », pourrait être financée par une taxe sur les opérations d'aménagement immobilier (hors TDENS).

Le développement de **trames vertes et bleues** nécessite une renaturation tant en milieu urbain, que rural conditionnée par un appui en ingénierie pour les petites communes et l'intégration des trames dans les documents d'urbanisme. Le besoin de maintien des compétences au sein des services de l'Etat a été soulevé. Les citoyens doivent être impliqués dans la gestion des **aires protégées**. Pour atteindre l'objectif de 10% de **protection forte**, plus de moyens humains et financiers doivent être apportés aux gestionnaires, par exemple les parcs naturels régionaux (PNR) par le biais de la taxe d'aménagement ou de séjour, et des outils comme les obligations réelles environnementales (ORE) mobilisées.

Conjuguer préservation de la **ressource en eau et celle de la biodiversité** nécessite une concertation de tous les acteurs. La préservation des zones humides est mise en avant, par le maintien de l'élevage extensif et l'accès au foncier facilité pour les jeunes agriculteurs.

La **biodiversité des océans** est un sujet nécessitant d'être aussi traité dans le cadre des ateliers, notamment par la concrétisation des engagements du Grenelle de la mer et la prise en compte de l'impact de l'agriculture sur les activités de conchyliculture en aval.

De manière transversale, le développement du dispositif « **obligations réelles environnementales** » est cité dans les ateliers comme une des réponses pertinentes et novatrices au besoin de maîtrise foncière et à l'atteinte de 10% en protection forte de la SNAP, notamment en zone littorale et pour le portage de la trame verte et bleue.

Les **financements** doivent être accrus vers les associations, l'office français de la biodiversité, l'innovation des très petites entreprises (notamment celles mettant en œuvre des solutions fondées sur la nature) et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

En réponse à des interpellations, la **secrétaire d'Etat confirme l'engagement de l'Etat** dans : la recherche d'un site pour un parc national de zones humides, l'ambition d'atteindre 10% de protection forte en France et l'alignement de la France sur l'Union Européenne pour porter 30 % d'aires protégées à la COP 15, la préservation des océans, le lancement d'un chantier pour la sobriété en eau douce (diminution de 10 % en 2025, 30 % en 2035), et la relance de la consigne pour les plastiques.

Le détail

Fiscalité et outils économiques

- **Inciter les pratiques**
 - **Rémunérer les services environnementaux rendus par** la forêt [Humanité et Biodiversité, France Bois Forêt, WWF] et l'agriculture [WWF] en pérennisant l'expérimentation par les agences de l'eau des paiements pour services environnementaux (PSE) [CA de France], notamment en zones céréalières [AE]
 - Compléter la compensation carbone avec la biodiversité [France Bois Forêt], en raisonnant plutôt en « services environnementaux rendus » qu'en compensation, qui renverrait à appliquer l'ERC, « éviter/réduire/compenser » qui est destiné à des instructions spécifiques [CNPN]
 - Promouvoir auprès des entreprises des dispositifs fiscaux incitatifs sur le climat et la biodiversité [confédération des PME Gironde]
 - Appliquer le principe pollueur-payeur [WWF] par exemple sur les engrais et pesticides [Intercommunalité de France et Grand Angoulême], l'internalisation dans les prix des externalités négatives, aujourd'hui payées par la société, montrerait que "plus vert c'est moins cher" [WWF]
- **Percevoir des recettes :**
 - Créer une éco-taxe pour la reforestation dans l'objectif de protéger des captages d'eau potable [AE]
 - La taxe d'aménagement est un bon outil [Grand Angoulême]
 - Donner des moyens aux régions en tant que chef de filat biodiversité [Régions de France]
 - Le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit un dispositif de "partage de la valeur" au profit des collectivités qui accueillent des ENR. Orienté vers la biodiversité ce dispositif devrait aussi englober le paysage comme élément facilitateur de ces politiques [Collectif paysages de l'après-pétrole]
 - Le rapport annoncé dans la Stratégie Nationale pour les Aires protégées sur le financement des aires protégées doit apporter des réponses concrètes (FCEN)
- Arrêter les **subventions néfastes** [Surfrider Foundation Europe, CNPN, WWF], notamment de la politique agricole commune, des bassines, des retenues pour de la neige artificielle [LPO] et les réadapter ou les réaffecter à la protection de la biodiversité [CNPN] sinon il y aura un problème d'acceptabilité pour rémunérer les services environnementaux [WWF]
- **Financer :**
 - Les associations et l'Office français de la biodiversité (OFB) [LPO]
 - Une partie de la mise en œuvre des solutions fondées sur la nature par une contribution des acteurs économiques (expérimenter) [Région Nouvelle-Aquitaine]

- L'innovation [FNSEA, Région Nouvelle-Aquitaine], notamment des très petites entreprises [confédération des PME Gironde] et les solutions fondées sur la nature [Région Nouvelle-Aquitaine]
- Développer le dispositif des **Obligations réelles environnementales (ORE)** [FCEN]

Cadre de vie et nature en ville

- La nature en ville conditionne la santé et le bien-être mental [DREAL Nouvelle-Aquitaine]
- Il faut mieux faire connaître à tous la biodiversité [FNE Sepanso], notamment :
 - Les élus par l'approche paysagère concernant notamment la désimperméabilisation [FNCAUE]
 - Les enfants [DREAL Nouvelle-Aquitaine]
 - Les entreprises [Convention des entreprises pour le climat]
- Financer :
 - L'achat de foncier en ville [Mairie de Bordeaux]
 - L'ingénierie [Mairie de Bordeaux], notamment pour les communes rurales [Association des Maires Ruraux de France]
 - Les démarches paysagères qui ne se résument pas au nombre d'arbres plantés en ville ou au kilométrage de haies replantées à la campagne, mais doivent être promues comme des approches sensibles de la biodiversité [Collectif paysages de l'après-pétrole]
 - Le trait de côte qui est parent pauvre du fonds vert [Surfrider Foundation Europe]
- Réglementer :
 - Pour faire entrer la nature dans les sites classés [Association des Maires Ruraux de France - AMRF]
- Traiter le « zéro artificialisation nette » :
 - Traiter le sujet du foncier actuellement constructible qui sera déclassé dans le prochain document d'urbanisme ; les ORE pouvant apporter une réponse compte tenu du prix du foncier [FNH]
 - Maîtriser l'urbanisme en zone littorale [Surfrider Foundation Europe] et faciliter l'accès au foncier pour la biodiversité des collectivités littorales par une taxe sur les opérations d'aménagement immobilier [ANEL]

Trames et aires protégées

- Porter la question de la biodiversité au même niveau que le climat [FCEN]
- Lutter contre les espèces végétales ou animales susceptibles d'occasionner des dégâts [FNC]
- Mieux porter les ORE pour impliquer les citoyens à la SNAP, en complémentarité des autres outils, avec l'accompagnement de l'État pour leur labellisation en zone de protection forte en s'appuyant sur des espèces et des habitats menacés pour les mobiliser [CNPN]
- Porter à la COP 15 les 10 % en zone de protection forte [CNPN]
- Rappel que nous disposons déjà de plusieurs stratégies, dont la SNAP et la SNB3 [CNPN]
- **Trames vertes et bleues (TVB) :**
 - Mieux intégrer les TVB dans les documents d'urbanisme [FNCAUE] en profitant du code de l'urbanisme avec les Espaces de Continuités Ecologiques [CNPN]
 - Adapter la fiscalité notamment dans les territoires ruraux (taxe foncière...) pour financer la renaturation [FNSCOT] et sensibiliser les élus ruraux à la biodiversité en accompagnant les collectivités [Groupement DDT]

- Pérenniser l'expérimentation Vitivex en cours sur les lisières viticoles visant à sensibiliser le monde viticole à des solutions respectueuses de l'environnement [AMRF]
- Maintenir les compétences au sein des services de l'Etat [DDT Dordogne]
- **Aires protégées :**
 - Avoir de l'ambition nationale pour atteindre les objectifs de 10% d'aires de protection forte [LPO & CNPN] notamment apporter plus de moyens humains et financiers [CNPN], notamment pour de l'ingénierie de projets et étendre les périmètres des réserves naturelles [RNF], question sur l'avancement du projet de parc national zones humides [LPO & CNPN].
 - Mieux doter les parcs naturels régionaux (PNR) par la taxe d'aménagement ou la taxe de séjour [PNR Médoc]
 - Mieux impliquer les citoyens via les associations [FNE Sepanso] et les chasseurs [FNC] dans la gestion des aires protégées
 - Mieux gérer ce qui existe déjà en matière d'aires protégées. Les chasseurs doivent rester des acteurs incontournables sur ce dossier, que ce soit techniquement ou financièrement (écocontribution) [FNC].

Eau et biodiversité

- Traiter la question localement avec tous les acteurs [CA de France, Mairie de Mérignac]
- Préserver les zones humides [FNE Sepanso] :
 - par le maintien de l'élevage extensif [CA de France, Région Nouvelle-Aquitaine]
 - en facilitant l'accès au foncier des jeunes agriculteurs [Région Nouvelle-Aquitaine]
- Prendre en compte la question de la biodiversité sur les océans :
 - Concilier les enjeux de protection et de souveraineté alimentaire [CRPMEM Nouvelle-Aquitaine] :
 - concrétiser les propositions du Grenelle de la mer [Surfrider Foundation Europe]
 - traiter l'impact sur la qualité de l'eau pour la conchyliculture des activités agricoles [ANEL]